

Aide au Fret VRAC : dépôt des dossiers jusqu'au 30 juin 2026

Matinik, 20 mas 2026

Le dépôt des demandes d'aide au fret VRAC dans le cadre du programme européen 2021-2027 est désormais ouvert. Les entreprises concernées ont **jusqu'au 30 juin 2026 pour** déposer leur dossier unique **pour les années 2025-2026**.

Pour rappel, cette aide au fret VRAC vise à compenser les surcoûts liés à l'insularité et à soutenir la compétitivité des entreprises martiniquaises. Elle permet de financer :

- L'importation des matières premières, produits intermédiaires et matières premières secondaires entrant dans un cycle de production dont la production locale est inexistante ou insuffisante en provenance de l'Union européenne
- L'exportation de la production locale vers le marché européen

Les entreprises sont invitées à déposer leur dossier complet sur la plateforme E-Synergie.

Pour toute information complémentaire, les porteurs de projets peuvent consulter le site internet europe-martinique.com ou contacter la Direction Orientation et Appui aux porteurs à l'adresse : appui.europe@collectivitedemartinique.mq.

La CTM encourage les entreprises locales à saisir cette opportunité pour dynamiser leurs échanges et renforcer leur compétitivité sur le marché régional.